

Compte rendu de la séance du jeudi 07 juillet 2022

Sont présents : Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joëlle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Franck THOMAS, Stéphanie MANUS, Céline OURLIAC, Aude GILABERT, David LATHAM.

Représentés : Marie-Charlotte FAVRELLE par Philippe PUECH, Daniel BOUNIOL par Aude GILABERT, Patrick DAPOT par David LATHAM, Frédéric DAPOT par Céline OURLIAC, RAMON Christine par Joëlle SOLER.

1) Examen du procès verbal de la séance du 12 mai 2022

Procès-verbal validé

2) Secrétaire de séance : Madame Joëlle SOLER

3) Finances : Monsieur Jean-Philippe FISCHER

a) délibération de virement de crédit : ajustement des articles

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-5.44	
6011	Mat.ières, fournitures (hors terrains)	-15000.00	
6063	Fournitures entretien, petit équipement	7500.00	
6063	Fournitures entretien, petit équipement	5000.00	
6068	Autres matières et fournitures	-350.00	
6161	Multirisques	2500.00	
65748	SUBVENTION ACCA CHASSE THE ZAN	350.00	
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5.44	
65561	VEHICULE D'ANGEL ONF	1015.00	
6068	Autres matières et fournitures	-1015.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1335	Amendes radars automatiques et de police	34320.00	
204182 - 197	Autres org pub - Bât. et installations	6000.00	
2111 - 197	Terrains nus	-6000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-5.44
1345	Amendes radars automatiques et de police		34320.00
2802 (040)	Frais liés à la réalisation de document		1739.44
2803 (040)	Frais d'études, recherche et dévelop.		-3149.00
28041482 (040)	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations		1415.00
TOTAL :		34320.00	34320.00
TOTAL :		34320.00	34320.00

Ajout sur le poste multirisque (suite achat camion)

+ 5.44 régularisation amortissements

+ 350.00 € subvention association chasse (régularisation)

régularisations faites à la demande de la Trésorerie

Délibération validée

4) Ecole/divers : Madame SOLER Joëlle

a) information vacances apprenantes juillet 2022 : Madame CARAGUEL Emilie

Vu le succès des vacances apprenantes organisées en avril, il a été décidé de les renouveler au mois de juillet.

Ces vacances seront animées par Mr et Madame KRULIC, Madame Valérie DAUTHERIVES interviendra également en tant qu'auteure et Monsieur Michel ROMAN en tant qu'illustrateur;

Pour être conforme au cadre légal, il doit également y avoir un agent de la collectivité, Madame Emilie CARAGUEL sera mise à disposition comme adjoint d'animation (*un contrat complémentaire d'adjoint d'animation lui a été fait pour 90 heures*).

Précédemment, l'éducation nationale prenait en charge cette participation, mais, vu les abus constatés, les collectivités doivent prendre en charge cette dépense.

b) création régie garderie municipale :

La régie ALAE sera supprimée au 31/08/2022, et la régie garderie municipale sera créée à cette même date.

Rappel : 0.50 € par jour et par enfant.

Autre point : Lors du dernier Conseil d'Ecole, les parents d'élèves, vu la chaleur constatée dans le dortoir au moment de la sieste, ont demandé la mise en place d'une climatisation (cette demande est commune pour toutes les classes du RPI).

Le Conseil Municipal examine cette demande et équipera cette partie de l'école en climatisation l'année prochaine.

5) Personnel communal : Monsieur Hugues DAUTHERIVES

Evolution de la carrière de Mr Jean-Louis SARDA, Adjoint technique

Il est indiqué au Conseil Municipal que cet agent est très impliqué dans son travail, est sérieux et disponible.

Considérant ces éléments, il est proposé de lui faire passer un concours pour 2023 afin de le faire augmenter de grade (concours d'agent de maîtrise)

Tout sera mis en place de manière à lui faciliter la préparation à ce concours.

Validé.

6) Travaux divers : Monsieur Hugues DAUTHERIVES, Monsieur le Maire

a) aménagement logements locatifs Rue du Four Communal

Une douche sera installée (travaux en régie) en remplacement de la baignoire dans l'un des deux appartements.

b) étude projet création de logements à loyer modéré

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet avait été évoqué lors d'une précédente séance.

A ce jour, il devient nécessaire voire urgent, de pouvoir offrir des appartements correspondant aux normes d'accessibilités pour nos seniors et à loyers modérés pour de jeunes couples.

En effet, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a une forte demande de locations et que nous ne pouvons pas ne pas offrir de possibilités de logements.

Habitat Audois a fait une proposition : raser le hangar municipal (toit en amiante) et implanter des logements locatifs (nombre à déterminer)

Il est proposé à l'assemblée de rencontrer le responsable d'Habitat AUDOIS à la rentrée pour examiner le projet et les plans.

Le Conseil Municipal valide cette proposition par 13 voix contre 2.

7) Convention de mise en conformité du traitement des données informatiques

a) validation de la convention avec le Syndicat AGEDI pour la mise à disposition d'un Délégué à la protection des Données

Obligation de protection des données informatiques depuis le 25 mai 2018 (RGDP).

Il s'agit de valider une convention avec AGEDI (fournisseur de logiciels de la Mairie) pour mettre à disposition un délégué à la protection des données.

Coût : 50.00 € par an : validée

8) Don d'un particulier à la collectivité : 200 € Monsieur le Maire

a) affectation de ce don au budget général

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que Monsieur RIGAUX Michel, domicilié à Thézan a été hospitalisé pendant plusieurs mois et se trouve être sans famille sur le village.

Les services de la Mairie ont rendu service à cet habitant en lui préparant divers documents administratifs nécessaires .

Vu le service rendu, Monsieur RIGAUX Michel a donné un chèque de 200.00 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces 200.00 € à l'article 7713 du budget général sans contrainte d'affectation.

Proposition validée.

9) Questions diverses

a) examen délibération relative à la publicité des actes pris par les communes de - de 3500 habitants

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation, elles pourront choisir les modalités de publicité des actes de la commune, soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique.

Considérant, que, pour le moment, le site de la commune n'est pas opérationnel, la commune opte pour continuer la diffusion par les moyens susvisés.

INFORMATIONS DIVERSES : Monsieur le Maire

1) Monsieur le Maire informe l'assemblée que, lors de la réunion du 29 juin 2022, la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois a instauré sur le territoire intercommunal la taxe de séjour au 1er janvier 2023.

Les natures d'hébergement à titre onéreux mentionnés au III de l'article L2333-26 du code général des collectivités locales (CGCT) sont : les palaces, les hôtels de tourisme, les résidences de tourisme, les meublés de tourisme, les villages de vacances, les chambres d'hotes, les emplacements dans les aires de camping-car et les parcs de stationnement touristique, les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout terrain de plain air, les ports de plaisance.

Un courrier sera adressé prochainement aux personnes qui louent des chambres d'hôte ou des gîtes.

Les modalités de déclaration et de versement auprès de la Communauté de Commune seront communiquées ultérieurement.

2) Inauguration de l'aire de jeux et du city park :

Vendredi 9 septembre 2022 à 18heures 15